

*Aux Députées et Députés
Membres du Club des Communes*

St-Aubin, le 10 octobre 2022

Objets de la session d'octobre 2022 concernant les communes

Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

2022-GC-61 Fribourg sans « blackout » électrique

Le comité du Club des Communes redoute également un blackout. Il est nécessaire de tenir informées la population et les communes des différentes hypothèses compte tenu des informations à disposition. Cependant, il rejoint le Conseil d'Etat dans le sens où les différents organes s'emploieront à traiter de manière aussi rigoureuse, célère et efficace la crise. Une situation de blackout dépend elle de nos ressources cantonales nationales et européennes et de la consommation. La cause n'est pas liée à l'effet redouté: pour cette raison, le comité du Club des Communes rejette la motion.

2022-DFIN-12- LICD – Révision 2023

Le comité du Club des Communes remarque qu'il s'agit de mettre en vigueur les motions acceptées par le Grand Conseil. Il s'abstient donc de toute considération politique quant à leur fond. Cependant, force est de constater leur impact important sur les finances communales, impact qui avait été mis en garde dans le cadre du traitement des motions.

Le cumul de l'entrée en vigueur se chiffre à CHF 15,6 mios de recettes fiscales en moins au 1^{er} janvier 2023. S'il comprend bien la volonté du Grand Conseil, le comité du Club des Communes demande une entrée en vigueur reportée au plus tôt au 01.01.2024. D'une part, le contexte d'augmentation des coûts consécutive aux crises actuelles appelle à la plus grande prudence ; d'autre part et surtout, les premières lectures budgétaires des plus grandes communes étant déjà passées, il est difficilement acceptable de priver à ce stade les communes de montants qui équivalent en moyenne à CHF 47.-/hab.! Sur la base de ces considérations, un amendement sera déposé par le soussigné de droite J. Morand, Président du Club des Communes.

2022-GC-49 Introduction des prestations complémentaires pour les familles au cours de l'année 2023

Le comité du Club des Communes se rallie à la réponse du Conseil d'Etat et rejette l'initiative parlementaire. En particulier, dans le cadre du processus d'élaboration de la loi, l'ACF a fait part de l'intérêt d'une solution rapide, intérêt partagé par l'Etat comme le souligne la présente réponse. Les travaux sont en cours.



2022-DAEC-186 Projet de loi modifiant la loi sur les eaux LCEaux

Le comité du Club des Communes entre en matière sur le projet de modification légale.

Il répond à la nécessité d'introduire une modification légale qui permette de remédier rapidement à la forte insécurité juridique qui entoure les entreprises d'endiguement afin qu'elles puissent continuer à accompagner la planification et la mise en œuvre des travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau dans l'attente de la reprise de ces tâches par les communes. Cette proposition correspond aux remarques exprimées par l'ACF ; le comité cantonal remercie le Conseil d'Etat de les avoir pris en considération.

2022-GC-66 Modification de la LATeC : contribution de remplacement des jardins potagers

Le comité du Club des Communes soutient la motion et remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse positive. Elle permettra de corriger cette lacune juridique et de prévoir des mesures pour percevoir des compensations en cas de non-réalisation.

2021-GC-150 LATeC durée des mises à l'enquête

Le comité du Club des Communes est attentif à la question de la durée des mises à l'enquête et à l'intérêt de faire un état de situation. Il estime cependant que l'éventuelle modification des délais de mise à l'enquête en fonction de l'importance du projet n'est approprié que s'ils sont compensés par une meilleure gestion des délais de procédure de traitement des dossiers. Celle-ci doit être préalable.

En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres, nos salutations les meilleures.

CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Jacques Morand
Président

Micheline Guerry-Berchier
Directrice

